PLANIFICATION TYPE D'UN CONCOURS À 1 DEGRÉ

PROJET XYZ

C = Collabore D = Décide E = Exécute I = est Informé R = Renseigne (...) = de cas en cas ou partiellement

	LIBELLES DES PRESTATIONS	Répartition des tâches 1	2	3	4	5	6	Semaines 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
0	**ORGANISATION**																																							
0.1	Séance préliminaire qui détermine la volonté d'organiser un concours	D		E	I																																		
0.2	Synthèse de toutes les conditions générales, des directives internes d'exécution, des Lois et règlements d'application			E	R																																		
0.3	Définition du projet à réaliser, objectifs et choix de la procédure			E	(C)																																		
0.4	Planification de la procédure et des séances de travail. Choix des membres du Jury et des experts		I	D	I																																		
0.5	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour le programme du concours			E		R																																	
0.6	Elaboration du programme du concours			E	(C)																																		
0.7	Elaboration des exigences administratives de la procédure et un descriptif résumé du projet			E	(C)																																		
0.8	Formulation et degré d'importance des conditions de participation, des critères d'aptitude et d'évaluation	(D)		E	(C)																																		
0.9	Séance du Jury avec décision de la date de lancement du concours (y.c. convocation et procès-verbal)	I	D	E	I																																		
0.10	Elaboration de l'avis officiel de concours via le SIMAP.CH et insertion du programme de concours et ses annexes	(D)	I	E	(C)		I																																
1	**CONCOURS**																																						
1.1	Gestion des demandes par courrier des programmes du concours et ses annexes			E			I																																
1.2	Réception des questions écrites des candidats par courrier ou via le SIMAP.CH			E			R																																
1.3	Séance éventuelle d'information sur place aux candidats avec présentation du projet et réponses aux questions (y.c. préparation, convocation et procès-verbal)	I	C	E	I		I																																
1.4	Séance du Jury pour les réponses aux questions écrites (y.c. convocation et procès-verbal)		D	E	(C)		I																																
1.5	Réception, ouverture et procès-verbal des projets			E																																			
1.6	Vérification de la recevabilité des dossiers et projets, synthèse des dossiers et projets et éventuellement décision d'exclusion avec mention des voies de recours			E	(C)																																		
1.7	Rapports d'expertise		I	C		E																																	
1.8	Réception des maquettes et exposition			E			R																																
1.9	Séance du Jury avec recommandations d'exclusion et résultat provisoire des évaluations.		D	E	(C)																																		
1.10	Séance du Jury avec présentation du classement final et des recommandation d'attribution des prix (y.c. convocation et procès-verbal).		D	E	(C)																																		
1.11	Elaboration du rapport			E	(C)																																		
1.12	Annonce des résultats du concours	D	I	E	I		I																																
1.13	Négociation des honoraires, des prestations et des modalités d'exécution du marché	I		E			C																																
1.14	Décision d'adjudication et notification	D	I	E	(C)		I																																
1.15	Réponses aux questions des candidats non retenus (dans les 5 jours dans le canton du Valais)		(C)	E	(C)		(R)																																
1.16	Réception, enregistrement et traitement des recours éventuels.	I	I	C	E		(R)																																
1.17	Elaboration et signature du contrat avec l'adjudicataire	D		E	C		C																																
1.18	Exécution du marché	I		D			E																																
1.19	Elaboration de l'avis officiel d'adjudication via le SIMAP.CH	(D)	I	E	(C)		I																								Max. 72 jours après la notification par écrit								

1 = Autorité adjudicatrice / Adjudicateur signataire
2 = Jury
3 = Organisateur de la procédure (service public concerné ou mandataire externe)
4 = Juriste de l'entité publique concernée, avocat externe ou expert en marchés publics
5 = Autres mandataires spécialisés (études de faisabilité, expertises, cahier de soumission)
6 = Participants au concours